Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 36 (1936)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table chronologique des matières du tome XXXVI du Bulletin des lois.

(Année 1936.)

Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de	Page
l'industrie des automobiles	1
Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de coiffeur	3
Ordonnance sur l'admission et les examens intermédiaires d'apprentis dans la cordonnerie	4
Ordonnance d'exécution concernant l'assurance de responsabilité civile des cyclistes	6
Ordonnance sur l'organisation et le développement de l'orientation professionnelle	9
Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de peintre et plâtrier	12
Ordonnance concernant les doubles gains dans le corps en- seignant et le personnel de l'Etat	13
Règlement concernant l'admission à l'Université de Berne .	15
Arrêté modifiant le règlement sur les indemnités de déplacement du personnel de l'Etat	20
Ordonnance plaçant sous la surveillance de l'Etat le Wissbach et ses affluents dans la commune de Rüschegg	21

Règlement intercantonal concernant la police de la navi-	Page
gation sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat	22
Réglement concernant les indemnités dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour usage de véhicules automobiles en déplacements de service	46
Ordonnance modifiant celle du 31 juillet 1928 sur les ventes aux enchères de bois de l'Etat	49
Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de ferblantier et d'installateur en appareils sanitaires	50
Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de coiffeur et de coiffeuse	51
Décret sur les maisons de santé publiques et privées	53
Ordonnance modifiant celle du 2 décembre 1905/19 mai 1920 sur la confection et la revision des plans d'aménagement des forêts publiques	62
Décret concernant les subsides à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs et à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois	63
Ordonnance sur la perception d'une taxe cantonale des billets	65
Ordonnance sur les examens d'admission à la profession de cordonnier	72
Décret portant modification de diverses dispositions du décret du 9 novembre 1920/18 novembre 1924 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	74
Règlement sur les examens d'avocats	80
Règlement sur les examens de notaires	87
Ordonnance I concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales	93

	D
Ordonnance II concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales	Page 95
Ordonnance cantonale portant exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 août 1936 qui institue des mesures pour faire respecter l'interdiction de participer aux hostilités en Espagne	97
Ordonnance plaçant sous la surveillance de l'Etat le Heubach et le Murtengraben dans la commune de Rüschegg	99
Décret concernant les agents de poursuites	100
Décret portant rétablissement de la paroisse de Sutz	102
Ordonnance plaçant sous la surveillance de l'Etat l'Erbserenbach et le Turbach dans la commune de Gessenay	104
Arrêté concernant la restriction de la circulation sur certains ponts	105
Ordonnance cantonale sur des mesures extraordinaires con- cernant le coût de la vie	106
Ordonnance fixant les attributions des commissions locales de surveillance des prix	108
Ordonnance sur les examens d'admission à la profession de	
tailleur	111
Ordonnance sur le commerce des immeubles agricoles	113
Instructions concernant la comptabilité des notaires et les inspections y relatives	114
Ordonnance réglant le travail hors fabrique dans l'horlogerie	119
Réglement sur la formation pratique des candidats au barreau	120
Arrêté du Grand Conseil concernant les subventions can- tonales en faveur de l'assurance du bétail	122

	Page
Décret concernant des mesures en vue du rétablissement	
de l'équilibre financier de l'Etat	123
contient modifications aux:	
Décret sur les écolages dans les écoles techniques cantonales;	
Décret fixant les émoluments en matière pénale, etc.;	
Tarif des émoluments judiciaires en matière civile;	
Décret relatif à l'administration des consignations judiciaires, etc.;	
Décret sur les traitements du personnel de l'Etat;	
Décret concernant les secours officiels aux malades indigents ori-	
ginaires d'autres cantons suisses et d'Etats étrangers;	
Décret concernant les inspecteurs des écoles primaires et des écoles secondaires.	
Arrêté du Conseil-exécutif concernant la rétribution des	
agents de poursuites	129
Ordonnance sur les mesures à prendre contre les maladies	
transmissibles	131
Règlement des examens de maturité dans les gymnases du	
canton de Berne	144

Table des actes législatifs classés suivant les Directions.

Présidence.

Affaires communales.

Affaires militaires.

Affaires sanitaires.	Page
Hôpital de l'Ile; réduction des subsides. Décret	127
Maisons de santé publiques et privées; organisation. Décret	53
Maladies transmissibles. Ordonnance	131
Tuberculose; réduction des subsides. Décret	127
Agriculture.	
Assurance du bétail; subsides. Arrêté	122
Caisse d'aide aux agriculteurs; subsides. Décret	63
Immeubles agricoles; commerce. Ordonnance	113
Assistance publique.	
Frais d'hospitalisation de Confédérés et d'étrangers. Décret	126
Cultes.	
Paroisse de Sutz; rétablissement. Décret	102
Finances.	
Caisse de prévoyance. Décret modificatif	74
Doubles gains dans l'administration et le corps enseignant.	
Ordonnance	13

	Page
Equilibre financier de l'Etat; rétablissement. Décret	12 3
Indemnités de déplacement. Règlement modificatif	20
Indemnités journalières de commissions cantonales. Ordon-	
nances I et II	, 95
Taxe cantonale des billets. Ordonnance	65
Traitements posthumes. Décret	123
Véhicules automobiles; usage pour déplacements de service.	
Règlement	46
Forêts.	
Plans d'aménagement des forêts publiques. Ordonnance.	62
Ventes de bois de l'Etat. Ordonnance modificative	49
Wissbach; mise sous surveillance publique. Ordonnance	21
Instruction publique.	
Doubles gains dans le corps enseignant. Ordonnance	13
Examens de maturité. Règlement	
Examens de notaires. Règlement	87
Inspectorat des écoles; nouvelle circonscription. Décret	127
Université; admission. Règlement	15
Intérieur.	
Apprentis; admission. Ordonnances: Coiffeurs 3, cordonniers	
4, peintres-plâtriers 12, ferblantiers et installateurs	50
Association de cautionnement de l'artisanat bernois. Décret	63
Commissions locales de contrôle des prix. Ordonnance	108
Ecoles techniques cantonales; écolages. Décret	123
Examens d'admission d'apprentis. Ordonnances: Industrie	
des automobiles 1, coiffeurs et coiffeuses 51, tailleurs 111,	=0
cordonniers	72
Industrie horlogère hors fabrique. Ordonnance	119
Mesures extraordinaires concernant le coût de la vie. Or-	400
donnance	106
Orientation professionnelle; organisation et développement.	_
Ordonnance	9

Justice.					Page
Agents de poursuites. Décret 100. Arrêté	• /	,			129
Avocats; examens. Règlement					80
Biens-fonds agricoles; commerce. Ordonnance .		•			113
Consignation judiciaires; administration. Décret	•		·		124
Emoluments judiciaires en matière civile. Décret	•				124
Notaires; comptabilité et contrôle. Instructions.	•		,		114
—; examens. Règlement					
Tarif en matière pénale; modification. Décret.	•	•			124
Police.					
Assurance de responsabilité civile des cyclistes. O	\mathbf{r} do	nna	anc	e	6
Circulation sur les ponts; restriction. Arrêté .					105
Espagne; guerre civile, participation interdite. Ord	lon	nan	ce		97
Travaux publics.					
Circulation sur les ponts; restriction. Arrêté.					105
Mise sous surveillance de cours d'eau. Arrêtés.				h	
21, Heubach 99, Erbserenbach 104, Turbach					104
Cour suprême.					
•	m 0 *	.+			100
Candidats au barreau; formation pratique. Règler					
Examens d'avocats. Règlement	•	•	•	٠	80

Table alphabétique des matières du tome XXXVI du Bulletin des lois.

(Année 1936.)

A	Page
Admission. Règlement concernant l'— à l'Université de Berne	15
Agents de poursuites. Décret concernant les —	100
— Arrêté du Conseil-exécutif concernant la rétribution des —	129
Apprentis. Ordonnance sur l'admission d'- dans la profession	
de coiffeur	3
— Ordonnance sur l'admission et les examens intermédiaires	
d'— dans la cordonnerie	4
— Ordonnance sur l'admission d' – dans la profession de	
peintre et plâtrier	12
— Ordonnance sur l'admission d'— dans la profession de	-
ferblantier et d'installateur en appareils sanitaires	50
Association de cautionnement de l'artisanat bernois. Décret	
concernant les subsides à la Caisse bernoise d'aide aux	60
agriculteurs et à l'—	63
Assurance. Ordonnance d'exécution concernant l'— de respon-	C
sabilité civile des cyclistes	6
Assurance du bétail. Arrêté du Grand Conseil concernant	100
les subventions cantonales en faveur de l'—	122
Automobiles. Ordonnance sur les examens d'admission aux	4
professions de l'industrie des —	1
Avocats. Règlement sur les examens d'—	80

В	Page
Barreau. Règlement sur la formation pratique des candidats	
au —	120
Billets. Ordonnance sur la perception d'une taxe cantonale	
$\mathrm{des} - \ldots \ldots \ldots \ldots \ldots \ldots$	65
C	
Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs. Décret concernant	
les subsides à la — et à l'Association de cautionnement	
de l'artisanat bernois	63
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Décret portant	
modification de diverses dispositions du décret du 9 no-	
vembre 1920/18 novembre 1924 sur la $-$	74
Candidats au barreau. Règlement sur la formation pratique	
des —	120
Circulation. Arrêté concernant la restriction de la — sur	
certains ponts	105
Coiffeurs. Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la	
profession de —	3
— Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de — et de coiffeuse	51
Coiffeuses. Ordonnance sur les examens d'admisssion aux pro-	01
fessions de coiffeurs et de —	51
Commerce des immeubles agricoles. Ordonnance sur le —	113
Commissions cantonales. Ordonnance I concernant les indem-	110
nités journalières et de déplacement des membres de —	93
- Ordonnance II concernant les indemnités journalières et	
de déplacement des membres de —	95
Commissions locales. Ordonnance fixant les attributions des	
— de surveillance des prix	108
Comptabilité des notaires. Instructions concernant la — et	
les inspections y relatives	114
Cordonnerie. Ordonnance sur l'admission et les examens	
intermédiaires d'apprentis dans la —	4

	Page
Cordonniers. Ordonnance sur les examens d'admission à la profession de —	72
Corps enseignant. Ordonnance concernant les doubles gains	
dans le — et le personnel de l'Etat	13
Coût de la vie. Ordonnance cantonale sur des mesures extra-	
ordinaires concernant le —	106
Cyclistes. Ordonnance d'exécution concernant l'assurance de	
responsabilité civile des —	6
D	
Déplacements de service. Règlement concernant les indem-	
nités dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour	
usage de véhicules automobiles en —	46
Doubles gains. Ordonnance concernant les — dans le corps	
enseignant et le personnel de l'Etat	13
E	
Equilibre financier de l'Etat. Décret concernant des mesures	
en vue du rétablissement de l'—	123
Espagne. Ordonnance cantonale portant exécution de l'arrêté	
du Conseil fédéral du 25 août 1936 qui institue des	
mesures pour faire respecter l'interdiction de participer	
aux hostilités en —	97
Examens d'admission. Ordonnance sur les — aux professions	
de l'industrie des automobiles	1
— Ordonnance sur les — aux professions de coiffeur et de	
coiffeuse	51
- Ordonnance sur les $-$ à la profession de cordonnier	72
— Ordonnance sur les — à la profession de tailleur	111
Examens d'avocats. Règlement sur les —	80
Examens de maturité. Règlement des — dans les gymnases	
du canton de Berne	144
Examens de notaires. Règlement sur les —	87

XIII

F	Page
Ferblantiers. Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de — et d'installateur en appareils sanitaires	50
Fonctionnaires et employés de l'Etat. Règlement concernant les indemnités dues aux — pour usage de véhicules automobiles en déplacements de service	46
Forêts publiques. Ordonnance modifiant celle du 2 décembre 1905/19 mai 1920 sur la confection et la revision des plans d'aménagement des —	62
G	
Gymnases du canton de Berne. Règlement des examens de maturité dans les —	144
н	
Hostilités en Espagne. Ordonnance cantonale portant exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 août 1936 qui institue des mesures pour faire respecter l'interdiction de participer aux —	97
I	
Immeubles agricoles. Ordonnance sur le commerce des — . Indemnités. Règlement concernant les — dues aux fonction-	113
naires et employés de l'Etat pour usage de véhicules automobiles en déplacements de service	46
Indemnités de déplacement. Arrêté modifiant le règlement sur les — du personnel de l'Etat	20
Indemnités journalières. Ordonnance I concernant les — et de déplacement des membres de commissions cantonales	93
— Ordonnance II concernant les — et de déplacement des membres de commissions cantonales	95
Industrie des automobiles. Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de l'—	1

	Page
Inspections. Instructions concernant la comptabilité des notaires et les — y relatives	114
Installateurs en appareils sanitaires. Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de ferblantier et d'—	50
· L	
Lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat. Règlement intercantonal concernant la police de la navigation sur les — .	22
M	
Maisons de santé. Décret sur les — publiques et privées . Maladies transmissibles. Ordonnance sur les mesures à prendre	53
contre les —	131
concernant le coût de la vie	106
N	
 Navigation. Règlement intercantonal concernant la police de la — sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat Notaires. Règlement sur les examens de —	22 87 114
0	
Orientation professionnelle. Ordonnance sur l'organisation et le développement de l'—	9
P	
Paroisse de Sutz. Décret portant rétablissement de la —.	102
Peintres. Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la pro- fession de — et plâtriers	12
Personnel de l'Etat. Ordonnance concernant les doubles gains dans le corps enseignant et le —	13
— Arrêté modifiant le règlement sur les indemnités de dé- placement du —	20

Plans d'aménagement. Ordonnance modifiant celle du 2 dé- cembre 1905/19 mai 1920 sur la confection et la revision	Page
des — des forêts publiques	62
Plâtriers. Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la pro- fession de peintres et —	12
Police de la navigation. Règlement intercantonal concernant la — sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat	22
Ponts. Arrêté concernant la restriction de la circulation sur certains —	105
	100
R	
Responsabilité civile. Ordonnance d'exécution concernant l'assurance de — des cyclistes	6
s	
Subsides. Décret concernant les — à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs et à l'Association de cautionnement de	
l'artisanat bernois	63
les — en faveur de l'assurance du bétail	122
Surveillance de l'Etat. Ordonnance plaçant sous la — le Wissbach et ses affluents dans la commune de Rüschegg	21
 Ordonnance plaçant sous la — le Heubach et le Murtengraben dans la commune de Rüschegg Ordonnance plaçant sous la — l'Erbserenbach et le Tur- 	99
bach dans la commune de Gessenay	104
Surveillance des prix. Ordonnance fixant les attributions des commissions locales de —	108
т	
Tailleurs. Ordonnance sur les examens d'admission à la pro-	
fession de —	111
Taxe cantonale des billets. Ordonnance sur la perception	
d'une —	65

XVI

U	Page
Université de Berne. Règlement concernant l'admission de l'—	15
Véhicules automobiles. Règlement concernant les indemnités	
dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour usage	
de — en déplacements de service	46